



4-2 PLAN DE ZONAGE

<i>Année :</i>	<i>Phase :</i>	<i>Echelle :</i>
17-20e	APPROBATION	1/ 5000°

PROJET DE PLU ARRÊTÉ par délibération du Conseil Municipal du 29 Juin 2022	PROJET DE PLU soumis à ENQUÊTE PUBLIQUE du 23/01/2022 au 24/02/2022	PLU APPROUVÉ par délibération du Conseil Municipal LE 02 Mars 2023
--	---	--



le Teich
Bassin d'Arcachon
la ville choisie par la nature

Architectes D.P.L.G
Urbanistes D.E.S.S
Paysagiste D.P.L.G

38 quai Barden
33300 BORDEAUX
Tél : 05 56 20 10 70
Email : cedric.falgaux@metaphore.fr

MÉTAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME PAYSAGE

LEGENDE

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur soumis à un risque de submersion marine

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

Espace Bosé Classé

Element de Paysage à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme

Arbres remarquables et alignement à protéger ou mettre en valeur

Plantation à réaliser ou à conforter

5m

10m

20m

Autres indications

Emplacements réservés

Servitude de Mixité Sociale

Cheminement piétonnier ou cyclable à créer ou à conserver

Point de Passage

Zonage

- UCa - Secteur correspondant au centre-ville ancien du Teich à caractère principal d'habitat, d'activités commerciales et de services
- UCa# - Secteur correspondant au centre-ville ancien du Teich à caractère principal d'habitat, d'activités commerciales et de services à densifier
- UCe - Secteur correspondant aux extensions du centre-ville ancien du Teich
- UCP - Secteur correspondant aux secteurs d'habitat contemporain à dominante pavillonnaire
- UH - Zone urbaine de hameaux à caractère principal d'habitat pavillonnaire correspondant aux quartiers de Balanos et de Lamothe
- USae - Secteur correspondant aux activités économiques
- USc - Secteur destiné au camping existant
- USec - Secteur destiné aux équipements collectifs
- USht - Secteur destiné aux secteurs d'hébergement touristique à proximité du port
- USd - Secteur destiné aux activités de sport et de loisirs
- AlAe1 - Terrains affectés à l'urbanisation organisée à caractère d'activités économiques
- AlAe2 - Terrains insuffisamment équipés destinés aux activités économiques à long terme par le biais d'une modification du PLU
- AlUe2 - Secteur correspondant aux terrains insuffisamment équipés destinés aux équipements collectifs à long terme par le biais d'une modification du PLU
- AlU1 - Terrains affectés à l'urbanisation organisée à caractère principal d'habitat
- AlU1co - Terrains affectés à la réalisation d'un éco-quartier à Cantelade
- AlU2 - Terrains insuffisamment équipés destinés à l'urbanisation à long terme par le biais d'une modification du PLU
- A - Zone agricole
- Nb - Secteur destiné à un bassin de rétention du réseau d'assainissement du SIBA
- Ncc - Aire de camping car
- Nd - Secteur destiné au centre de valorisation des déchets ainsi qu'au stockage et au traitement des sédiments issus des ports du Bassin d'Arcachon ou toute autre activité liée à la valorisation écologique
- Ngv - Accueil des gens du voyage
- Njf - Secteur destiné aux jardins familiaux
- Nl - Espaces remarquables identifiés au titre de la loi littoral
- Np - Activités liées au port
- Ns - Secteur correspondant au bassin de décantation des sédiments issus des port du Bassin d'Arcachon
- Nt - Secteur destiné aux activités nautiques et touristiques
- Nzh - espaces naturels à caractère humide identifiés dans le cadre des SAGE « Etangs littoraux Born et Buch » et « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés »